



FLASH NEWS

2/19

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

APERÇU DU 21/01 AU 01/02/2019

CY et TR / GÜZELYURTLU E.A. c. CHYPRE ET TURQUIE [GC]

Droit à la vie - Devoir de coopération dans les enquêtes transnationales

Non-violation de l'article 2 (droit à la vie) de la CEDH par Chypre.

Violation de l'article 2 (droit à la vie) de la CEDH par la Turquie.

Les requérants, des proches de trois ressortissants chypriotes tués par balles dans la partie de l'île de Chypre contrôlée par les autorités chypriotes, reprochaient à celles-ci comme aux autorités turques de ne pas avoir mené d'enquête effective sur les homicides alors que les meurtriers s'étaient enfuis en République turque de Chypre du Nord. Ils alléguaient que le refus de coopérer de la Turquie et de Chypre avait permis aux auteurs des homicides d'échapper à la justice.

Arrêt du 29.01.2019 (requête n° 36925/07) ([FR](#) / [EN](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

UK / CATT c. ROYAUME-UNI

Droit au respect de la vie privée et familiale - Collecte et conservation de données à caractère personnel - Opinion politique d'un manifestant

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) de la CEDH.

Le requérant, un militant participant régulièrement à différents types de manifestations, se plaignait de la collecte et de la conservation, dans une base de données de la police relative à l'"extrémisme national", de données personnelles le concernant. Il soutenait que la conservation de ses données, notamment relatives à ses opinions politiques, n'était pas nécessaire ni justifiée.

Arrêt du 24.01.2019 (requête n° 43514/15) ([EN](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

LT / ORLEN LIETUVA LTD. c. LITUANIE

Droit à un procès équitable - Sécurité juridique - Concurrence - Prescription pour l'imposition d'une amende

Non-violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) de la CEDH.

La requérante, une personne morale de droit lituanien, avait été condamnée au paiement d'une amende pour abus de position dominante sur le marché du carburant, situation ayant été jugée constitutive d'une infraction au droit lituanien et au droit de l'Union en matière de concurrence. Elle se plaignait d'un défaut de sécurité juridique dans son affaire parce qu'elle s'était vu infliger cette amende après l'expiration, selon elle, du délai de prescription. Elle soutenait également que le délai de prescription n'avait pas été appliqué de la même manière dans son cas et dans une autre affaire précédente.

Arrêt du 29.01.2019 (requête n° 45849/13) ([EN](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

TR / CANGI c. TURQUIE

Liberté d'expression - Accès à l'information - Divulgence d'informations

Violation de l'article 10 (liberté d'expression) de la CEDH.

Le requérant, un ressortissant turc, se plaignait d'une atteinte à son droit de recevoir et de communiquer des informations d'intérêt général, en sa qualité de citoyen et de membre d'une organisation non gouvernementale luttant pour la protection d'un site antique et pour la sensibilisation de l'opinion publique.

Arrêt du 29.01.2019 (requête n° 24973/15) ([FR](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

IT / CORDELLA E.A. c. ITALIE

Droit au respect de la vie privée et familiale - Droit à un recours effectif - Protection de la santé et de l'environnement

Violation des articles 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et 13 (droit à un recours effectif) de la CEDH.

Les requérants dénonçaient les effets des émissions nocives d'une usine sidérurgique sur l'environnement et leur santé, ainsi que l'ineffectivité des voies de recours internes. Ils reprochaient à l'État de ne pas avoir adopté les mesures juridiques et réglementaires visant à protéger leur santé et l'environnement, et d'avoir omis de leur fournir des informations concernant la pollution et les risques pour leur santé. Cette décision fait suite à un arrêt de la Cour de justice ([C-50/10](#)) dans lequel celle-ci a jugé que l'Italie avait manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de la directive 2008/1/CE sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution.

Arrêt du 24.01.2019 (requêtes nos 54414/13 et 54264/15) ([FR](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

CH / RIVERA VAZQUEZ ET CALLEJA DELSORDO c. SUISSE

Droit à un procès équitable - Garanties procédurales - Principe du contradictoire

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) de la CEDH.

Les requérants, des ressortissants mexicains, se plaignaient de la décision d'une juridiction suisse déniait à leur avocat la capacité d'agir devant elle, sans leur avoir donné la possibilité de se prononcer à ce sujet et en leur refusant l'octroi de dépens bien qu'ils aient partiellement eu gain de cause. Ils soutenaient que la question de la capacité de leur avocat à les représenter avait été soulevée d'office par le juge sans les en informer, et sans leur permettre de remédier à cette irrégularité.

Arrêt du 22.01.2019 (requête n° 65048/13) ([FR](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

AUTRES INFORMATIONS

Mesure provisoire dans l'affaire du navire SeaWatch 3

La Cour a décidé le 29 janvier 2019 d'appliquer une mesure provisoire concernant le navire SeaWatch 3, qui est actuellement amarré au large de Syracuse (Sicile, Italie) et à bord duquel se trouvent 47 migrants. Le navire n'a pas été autorisé à entrer au port, et les requérants, le capitaine du navire ainsi qu'un des migrants, demandaient que l'ensemble des migrants soient autorisés à débarquer, la situation à bord étant précaire et les migrants en mauvaise santé.

Dans sa décision, la Cour n'a pas fait droit à la demande de débarquement des migrants. Toutefois, elle a demandé au gouvernement italien de prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir à tous les migrants les soins médicaux, la nourriture, l'eau et les produits de première nécessité et d'apporter aux mineurs non accompagnés l'assistance juridique appropriée ainsi que de tenir la Cour informée de l'évolution de la situation des migrants.

Les requêtes ont été enregistrées sous les numéros 5504/19 et 5604/19.
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))